

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 4 (1912)
Heft: 9

Artikel: Le mouvement syndical suisse en 1911. Part 4
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382951>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement: 3 fr. par an

SOMMAIRE:

	Page		Page
1. <i>Le mouvement syndical suisse en 1911</i>	133	4. <i>La revision de la loi fédérale sur les fabriques</i>	146
2. <i>Le prolétariat et la guerre</i>	138	5. <i>Un appel à nos femmes</i>	148
3. <i>Instruction de la classe ouvrière par les organisations syndicales et le Parti socialiste en Suisse</i>	141	6. <i>La convention internationale sur l'interdiction du travail de nuit dans l'industrie pour les femmes</i>	149

Le mouvement syndical suisse en 1911.

IV.

Administration et institutions de secours des fédérations syndicales.

Les dépenses.

Les adversaires des organisations ouvrières prétendent souvent que les ouvriers syndiqués sacrifient davantage en contributions financières pour leurs organisations syndicale et politique, qu'ils ne sacrifient pour l'Etat en payant leurs impôts. A la même occasion, des observations plus ou moins aimables sont faites à l'adresse des fonctionnaires des syndicats.

Nous comprenons facilement la rage de certains entrepreneurs, lorsqu'ils constatent combien l'esprit de sacrifice anime les travailleurs conscients. Les mauvais propos et les calomnies concernant le rôle et la situation des fonctionnaires des syndicats ouvriers, publiés dans la presse bourgeoise, nous importent peu, aussi longtemps qu'aucun de ceux qui nous critiquent ainsi n'est disposé à changer sa position contre celle d'un fonctionnaire ouvrier. Il y a une chose à faire remarquer à ce sujet, la voici: Les déclarations des entrepreneurs ou de leurs agents concernant la comparaison entre les sacrifices financiers des ouvriers pour l'organisation et les impôts payés par eux à l'Etat sont fausses à tous les points de vue pour la grande majorité des ouvriers syndiqués.

D'abord, il est facile de prouver que la majeure partie des ouvriers occupés en Suisse payent un impôt direct variant entre 15 et 40 francs par an. Ce qui est en dessous et ce qui dépasse les taux indiqués, doit être considéré comme cas exceptionnels.

Mais l'impôt direct est minime en comparaison de l'impôt indirect prélevé sur l'ouvrier, impôt qui pèse d'autant plus lourd que la famille de l'ouvrier est grande. Si nous ne comptons que le 5 % de la valeur d'achat des produits ali-

mentaires et d'autres produits frappés d'un droit d'entrée par le tarif douanier, nous aboutissons au résultat que l'impôt indirect à payer à l'Etat (à la Confédération en Suisse) se monte à 50 ou 60 francs par année et par personne majeure.

Ainsi la somme des impôts directs et indirects à verser à l'Etat en Suisse par une famille ouvrière, varie dans la plupart des cas entre 125 et 160 francs pour une année.

A cela il faut ajouter les pertes et dépenses pour le service militaire ou autres charges à remplir vis-à-vis de l'Etat.

Par les tableaux comparatifs, publiés dans le dernier numéro de la *Revue syndicale*, nous avons démontré que la moyenne de la cotisation annuelle versée par les 80,000 travailleurs syndiqués dans les fédérations affiliées à l'Union suisse des fédérations syndicales, se monte à 20 francs et 47 centimes. Ceux qui versent les plus fortes cotisations, ce sont les lithographes et les typographes. Pour eux, une somme moyenne variant entre 72 et 93 francs par année a été constatée. Ce sont exactement 4500 ouvriers, c'est-à-dire un peu plus de 5 % du nombre total des membres des fédérations affiliées à l'Union syndicale. Puis, il y a loin encore de 93 à 125 ou à 160 francs.

Cependant, bien que le résultat de cette comparaison justifie pleinement ce que nous avons déclaré au début, c'est-à-dire qu'il était faux que les organisations syndicales réclamaient davantage de leur membres que l'Etat, il y a ici une autre question à soulever.

L'essentiel n'est pas de savoir ce que l'ouvrier paye ici ou là, mais de savoir ce qui lui est rendu sous une forme ou l'autre par ceux auxquels il doit céder une part de son salaire.

Ce que l'Etat offre à l'ouvrier comme aide dans son existence, est tellement minime et souvent accordé à des conditions si humiliantes, que l'ouvrier à tout intérêt à renoncer à un tel appui. D'ailleurs, ce que l'Etat dépense ou ce qu'il fait

Dépenses des Fédérations syndicales suisses en 1911.

Fédérations	Adminis- tration et imprimés, à l'ex- ception de l'organe fédératif	Pro- paga- nde et délé- gations	Organe fédératif	Grèves et repré- sailles	Assis- tance judi- ciaire	Viatique et secours de chômage	Secours de maladie	Secours en cas d'inva- lidité et de décès	Autres secours Besoin, Démé- nage- ment	Coti- sations aux asso- ciations internationales, à l'Union syndi- cale, etc.	Secours à d'autres organi- sations		Autres dé- penses	Total des dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Relieurs	3,281	1,963	3,159	187	—	1,956	8,731	100	220	1,245	320	30	301	21,493
Coiffeurs	1,297	465	440	10	2	198	35	—	—	80	40	—	149	2,716
Ouvriers des communes et de l'Etat	3,959	491	2,466	614	—	—	—	—	—	994	50	—	—	8,574
Ouvriers du transport	6,925	1,787	3,907	593	318	873	—	110	335	360	150	50	124	15,232
Ouvriers auxiliaires des arts graphiques	1,712	651	3,954	35	—	59	10,324	140	70	449	233	—	126	17,753
Ouvriers sur bois	16,612	5,574	18,088	55,485	2,599	16,041	25,800	574	3,907	2,896	398	100	3,317	151,391
Chapeliers	548	79	266	100	—	1,040	863	—	75	121	—	—	—	3,092
Ouvriers de l'alimentation Ouvriers sur cuir	23,631	5,769	4,259	4,721	1,102	10,548	—	—	1,818	1,203	917	50	2,539	56,557
Lithographes	3,488	1,179	3,974	2,083	177	1,741	5,867	70	315	396	368	—	5,905	25,563
Personnel des locomotives Peintres et plâtriers	6,426	1,606	3,021	1,170	143	6,909	17,227	1,700	2,178	695	376	1613	—	43,064
Maçons et manœuvres	12,424	2,278	4,516	—	1,588	—	2,450	14,300	218	760	330	2500	2,090	43,454
Ouvriers sur métaux	7,996	3,282	4,411	6,216	1,530	3,818	9,062	1,050	—	1,356	200	—	9,018	47,939
Tailleurs	6,948	5,114	3,065	634	142	434	—	100	—	161	65	—	3,452	20,115
Tailleurs de pierres	60,380	9,127	25,517	16,069	3,729	34,054	168,387	4,120	9,816	4,743	2081	—	12,319	350,342
Ouvriers du textile	5,094	1,934	5,804	22,515	176	1,370	2,167	125	1,011	2,040	110	227	193	42,766
Union ouv. des empl. aux transports (U. O. S. T.)	9,922	4,982	3,890	14,106	429	520	—	871	75	925	116	245	196	36,277
Typographes	18,903	5,853	8,731	25,867	830	8,814	6,455	—	1,160	2,772	—	200	—	79,585
Charpentiers	3,444	2,150	24,164	—	—	—	—	9,650	—	1,986	50	—	269	41,713
Ouvriers horlogers	10,707	2,977	18,545	—	79	24,222	114,853	69,498	1,343	1,356	775	3834	8,750	256,939
Charpentiers	17,632	6,270	22,700	54,849	2,425	—	—	10,850	800	1,952	50	—	1,260	118,788
Charpentiers	5,256	1,638	3,275	5,130	375	2,595	5,670	420	335	588	200	—	928	26,410
Total	226,585	64,869	168,152	210,384	15,644	115,192	377,891	113,678	23,676	27,078	6829	8849	50,936	1,409,763

en faveur des ouvriers, n'est pas fait en premier lieu pour les ouvriers, mais pour les intérêts de l'Etat, dans le but de conserver des institutions et d'entretenir des fonctionnaires dont l'activité ou l'influence première se dirige plutôt contre les intérêts ouvriers.

Quant aux organisations syndicales, nous sommes aujourd'hui en état de prouver que leurs œuvres, leurs institutions, l'influence et l'activité de leurs fonctionnaires servent en tout premier lieu et presque exclusivement aux intérêts des travailleurs.

C'est ce que la presse bourgeoise conteste également. Le journal de l'Association suisse des entrepreneurs (*l'Arbeitgeberzeitung*) et ensuite le journal de Winterthour (*Winterthurer Tagblatt*) ont ajouté entre autres les commentaires suivants à la reproduction de certains chiffres extraits de notre rapport annuel pour l'année 1910 :

« Il est intéressant de constater que pour l'administration, la propagande (secrétaires, etc.) et pour la presse syndicale, nos syndicats dépensent des sommes considérables. Ainsi, dans ce but, il fut dépensé en :

1906 Fr. 179,161.96 = 20,4 % des cotisations perçues
1909 » 371,127.50 = 28,4 % »
1910 » 446,331.57 = 30,5 % »

Bien que les cotisations des fédérations syndicales soient très élevées, l'administration absorbe à peu près le tiers de cette somme.

Sur les 30 francs que l'ouvrier a dû gagner à la sueur de son front et qu'il dépose sur l'autel de son dieu de classe, 9 francs à peu près passent dans la poche des nombreux fonctionnaires des syndicats. D'ailleurs, ce ne sont là que des chiffres moyens. Pour un certain nombre de syndicats la proportion paraît encore plus défavorable... Voyez là les exemples des impôts socialistes ! »

Les rédacteurs de *l'Arbeitgeberzeitung* et du *Winterthurer Tagblatt* ne se font pas de bile pour un mensonge de plus ou de moins, quand il s'agit de calomnier les syndicats ouvriers et leurs fonctionnaires.

D'abord, nous avons montré auparavant que le chiffre moyen des cotisations versées par les ouvriers syndiqués en Suisse ne dépasse guère la somme de 20 francs. Cela réduit donc d'un tiers à peu près le chiffre qu'indiquent les canards bourgeois. Ce n'est là qu'une petite erreur.

Une autre affaire était d'identifier les revenus des fonctionnaires avec la somme versée par les syndicats pour l'administration, la propagande, l'organe syndical, etc.

Nous pensons que les fonctionnaires des syndicats se sentiraient passablement bien placés,

Les dépenses des fédérations syndicales suisses pour secours à leurs membres en voyage, en cas de chômage, de maladie, d'invalidité et de décès (les cinq branches de secours prises ensemble).

Tab. b	Fédérations	1906	1907	1908	1909	1910	1911	Total
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	1. Relieurs	1,150	2,550	12,977	8,514	8,819	10,787	44,797
	2. Coiffeurs	137	—	485	435	143	233	1,433
	3. Ouvriers des communes et de l'Etat	—	—	—	—	—	—	—
	4. Ouvriers du transport	—	—	—	141	356	983	1,480
	5. Ouvriers auxiliaires des arts graphiques	5,336	7,218	15,136	12,353	9,160	10,523	59,726
	6. Ouvriers sur bois	2,820	16,520	32,703	30,883	33,927	42,415	159,268
	7. Chapeliers	289	301	77	1,210	1,557	1,903	5,337
	8. Ouvriers de l'alimentation	5,184	5,720	10,574	11,866	11,293	10,548	55,185
	9. Ouvriers sur cuir	1,445	5,745	6,461	8,358	6,864	7,678	36,551
	10. Lithographes	13,383	14,516	23,437	24,691	20,089	25,836	121,952
	11. Personnel des locomotives	15,000	7,900	19,147	11,559	19,524	16,750	89,880
	12. Peintres et plâtriers	3,725	5,081	9,267	11,001	12,463	13,920	55,467
	13. Maçons et manœuvres	—	42	369	1,072	854	534	2,871
	14. Ouvriers sur métaux	78,372	107,759	148,725	152,024	139,242	206,561	832,683
	15. Tailleurs d'habits	2,401	2,759	3,397	3,499	2,816	3,662	18,534
	16. Tailleurs de pierres	1,544	2,111	2,083	1,678	2,162	1,391	10,969
	17. Ouvriers du textile	238	1,362	51	2,779	3,737	15,269	23,436
	18. Ouvr. des entreprises de transport (U.O.S.T.)	—	—	—	—	11,440	9,650	21,090
	19. Typographes	115,415	124,289	192,518	203,967	207,553	208,573	1,052,315
	20. Ouvriers horlogers	—	—	—	—	9,545	10,850	20,395
	21. Charpentiers	6,474	6,066	7,360	9,560	7,250	8,685	45,395
	Total	252,913	309,939	484,767	495,590	508,794	606,761	2,658,764

Les dépenses totales des fédérations syndicales suisses dans les années 1906 à 1911.

Tab. c	Fédérations	1906	1907	1908	1909	1910	1911	Total
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
	1. Relieurs	3,697	9,994	21,209	20,574	17,767	21,493	94,734
	2. Coiffeurs	1,516	—	6,987	4,363	3,779	2,716	19,361
	3. Ouvriers des communes et de l'Etat	1,584	1,749	5,171	7,361	9,150	8,574	33,589
	4. Ouvriers du transport	—	—	5,358	8,356	12,311	15,232	41,257
	5. Ouvriers auxiliaires des arts graphiques	6,816	9,960	19,717	18,441	16,369	17,753	89,056
	6. Ouvriers sur bois	115,640	143,319	180,674	100,745	124,493	151,391	816,262
	7. Chapeliers	1,561	1,579	1,219	3,126	2,880	3,092	13,457
	8. Ouvriers de l'alimentation	39,685	44,493	60,756	61,062	215,315	56,557	477,868
	9. Ouvriers sur cuir	9,410	14,298	16,552	22,118	34,252	25,563	122,193
	10. Lithographes	25,330	26,406	38,981	43,421	39,002	43,064	216,204
	11. Personnel des locomotives	27,147	22,317	38,543	29,601	42,484	43,454	203,546
	12. Peintres et plâtriers	34,814	64,351	51,961	43,225	85,438	47,939	327,728
	13. Maçons et manœuvres	—	63,228	27,250	41,636	39,810	20,115	192,039
	14. Ouvriers sur métaux	238,222	303,090	385,724	293,025	369,802	350,342	1,940,205
	15. Tailleurs d'habits	18,550	34,687	43,564	16,613	49,857	42,766	206,037
	16. Tailleurs de pierres	21,485	22,967	20,384	25,700	25,421	36,277	152,234
	17. Ouvriers du textile	26,459	57,409	112,881	50,664	43,864	79,585	370,862
	18. Ouvr. des entreprises de transport (U.O.S.T.)	—	—	—	—	34,184	41,713	75,897
	19. Typographes	182,547	197,623	236,297	240,407	248,309	256,939	1,362,122
	20. Ouvriers horlogers	70,784	72,739	71,861	108,496	225,753	118,788	668,421
	21. Charpentiers	30,742	29,094	18,289	24,570	23,196	26,410	152,301
	Total	855,989	1,119,303	1,363,378	1,163,504	1,663,436	1,409,763	7,575,373

Les dépenses principales des fédérations syndicales suisses, pendant les

Tab. d Fédérations	Administration, y compris les imprimés, à l'exception du journal						Délégations et propagande					
	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1906	1907	1908	1909	1910	1911
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1. Relieurs	0.63	1.60	2.64	4.83	2.40	3.38	0.09	1.36	0.65	1.77	0.60	2.02
2. Coiffeurs	2.94	?	2.50	11.69	12.58	10.21	0.19	?	1.46	1.47	3.65	3.66
3. Ouvr. des communes et de l'Etat	0.09	0.04	1.01	1.14	1.62	1.50	—	—	0.22	0.22	0.26	0.18
4. Ouvriers du transport	—	—	1.25	3.14	5.26	5.77	—	—	0.67	0.94	2.33	1.23
5. Ouvr. auxiliaires des arts graph.	1.42	0.76	0.99	1.42	1.30	1.71	0.23	0.29	0.35	0.61	0.51	0.65
6. Ouvriers sur bois	0.70	1.51	2.30	1.47	3.48	2.37	1.37	3.36	3.43	0.37	1.06	0.80
7. Chapeliers	1.01	1.71	1.70	2.00	0.86	2.19	0.75	1.92	0.44	1.26	2.02	0.31
8. Ouvriers de l'alimentation	1.76	2.36	4.56	6.65	8.86	6.14	0.40	0.65	0.60	0.22	2.66	1.50
9. Ouvriers sur cuir	1.03	1.26	3.72	2.56	3.37	2.54	0.38	0.47	1.02	1.06	1.15	0.86
10. Lithographes	5.11	7.12	11.41	10.17	10.—	8.34	1.20	1.82	1.32	1.46	1.95	2.08
11. Personnel des locomotives	—	—	—	—	5.60	5.93	—	—	—	—	1.02	1.08
12. Peintres et plâtriers	2.00	1.62	4.45	4.30	2.70	2.34	0.58	0.72	0.44	0.14	1.33	0.96
13. Maçons et manœuvres	?	1.12	3.91	3.10	5.11	5.28	—	1.20	3.18	2.61	3.—	3.88
14. Ouvriers sur métaux	1.26	1.47	3.89	3.85	4.75	4.50	0.46	0.65	0.77	0.54	0.93	0.68
15. Tailleurs	1.85	2.53	2.11	2.90	2.65	2.68	1.51	1.56	0.92	0.52	1.14	1.02
16. Tailleurs de pierres	2.53	2.80	3.14	4.11	5.32	6.30	0.31	0.29	1.02	0.57	1.70	3.17
17. Ouvriers du textile	0.61	0.71	1.94	3.03	2.44	2.91	0.43	0.13	0.20	0.18	0.77	0.90
18. Ouv. d. entreprises de transp. (U.O.S.T.)	—	—	—	—	—	0.28	—	—	—	—	—	0.17
19. Typographes	3.33	3.42	5.85	3.08	3.72	3.—	1.17	0.90	0.29	0.57	0.98	0.83
20. Ouvriers horlogers	0.31	0.91	1.29	1.34	2.12	1.57	0.29	0.16	0.43	0.43	0.65	0.56
21. Charpentiers	2.83	2.19	3.40	3.05	4.50	3.09	0.60	0.85	1.55	0.69	1.60	0.96

s'ils pouvaient toucher le tiers du montant des recettes pour cotisations régulières. Les fonctionnaires de la Fédération des ouvriers sur métaux toucheraient des salaires de 10,000 à 11,000 francs au lieu de 2400 à 3500 francs, ceux de la Fédération des ouvriers sur bois devraient toucher au moins 12,000 francs et le secrétaire du Typographenbund n'aurait pas moins de 90,000 francs à empocher chaque année.

En réalité, ce sont les fonctionnaires des fédérations patronales, puis les conseillers d'Etat et les directeurs de banques qui touchent de semblables sommes. Nous sommes certains que celui de ces messieurs — y compris les rédacteurs de la presse patronale — qui se déciderait à changer son salaire contre celui d'un fonctionnaire de syndicat, n'est pas encore né. Il va sans dire qu'on aurait bien moins de peine à trouver des fonctionnaires de syndicat et à les empêcher de quitter leur poste, s'il touchaient seulement la moitié de la somme que le *Winterthurer Tagblatt* leur alloue.

Mais mieux que tout cela, les tableaux statistiques concernant les dépenses de nos fédérations syndicales, publiés ici, prouveront combien les assertions de la presse au service du patronat sont mal fondées.

Les chiffres comparés au tableau *a* nous permettent de constater que tous les frais d'administration de nos fédérations syndicales ne repré-

sentent qu'un septième de la somme totale des dépenses. Par contre, pour secours de grève, il fut dépensé en 1911 à peu près autant, en 1910 le double et pour les autres services de secours nos fédérations ont dépensé le triple de la somme versée pour l'administration. D'ailleurs, il ne faut pas oublier le fait que les salaires des fonctionnaires ne représentent que le 10 ou le 12^o/₁₀ de la somme totale des dépenses pour l'administration.

L'achat de mobilier ou de matériel de bureau, les frais de port, les loyers pour les bureaux, les imprimés, feuilles volantes pour la propagande, etc., tout cela compte dans les dépenses pour l'administration. Pourtant, on ne peut pas prétendre que les fonctionnaires aient profité en quoi que ce soit de ces dépenses.

Les dépenses pour la propagande et pour l'organe syndical représentent également un septième de la somme totale des dépenses. Personne ne contestera que les membres profitent directement de ces dépenses destinées à l'extension de l'organisation syndicale.

Le tableau *b* donne un aperçu des dépenses pour les diverses institutions de secours (à l'exception des secours de grève). A ce sujet, il est à faire remarquer que l'ensemble des fédérations affiliées à notre Union a dépensé, en 1911, plus de 600,000 francs pour venir en aide aux travailleurs victimes du chômage, de la maladie ou d'un autre genre de malheur.

années 1906, 1907, 1908, 1909, 1910 et 1911, établies par membre et par année.

Journal						Grèves, lock-outs et représailles						Autres secours (Viatique, chômage, maladie, etc.)						Total des dépenses					
1906	1907	1908	1909	1910	1911	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1906	1907	1908	1909	1910	1911
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2.63	5.05	2.93	2.89	3.35	3.25	0.51	0.81	0.65	0.33	0.02	0.19	2.98	4.04	22.79	10.99	10.55	11.35	6.84	15.84	34.20	26.58	20.90	22.15
0.76	—	5.10	3.13	9.55	3.46	0.67	—	6.20	0.61	0.42	0.08	0.52	—	3.43	2.25	1.48	1.85	5.82	—	26.87	20.57	31.50	21.38
—	—	0.32	0.57	0.60	0.93	0.46	0.53	0.57	0.44	—	0.23	0.40	—	—	—	—	—	0.96	1.02	2.87	2.94	3.63	3.23
—	—	2.69	2.99	2.86	3.25	—	—	0.05	—	2.24	0.49	—	—	0.18	0.16	0.56	1.36	—	—	4.87	8.35	14.48	12.70
0.46	0.81	2. —	2.19	2.61	3.95	—	0.08	—	0.20	—	0.03	8.28	5.67	14.15	12.73	9.95	10.59	10.48	8.16	18.25	19.01	17.60	17.75
2.17	1.82	2.52	2.26	2.88	2.58	7.46	8.86	11.94	3.64	4.10	7.92	—	2.33	6.38	5.91	6.15	6.99	15.01	18.37	26.57	15.47	20.30	21.62
1.36	1.46	1.27	1.15	1.10	1.06	1.61	—	1.17	0.06	—	0.40	1.14	1.20	0.93	5.49	7.92	7.91	6.14	6.31	5.87	14.20	12.30	12.37
1.15	0.65	1.33	1.72	1.66	1.10	4.73	4.60	3.90	0.67	47.50	1.22	1.86	1.61	3.29	3.25	4.12	3.50	10.62	10.34	14.81	14.23	67.28	14.70
1.06	1.54	1.80	1.14	2.17	2.90	3.13	4.58	0.97	0.53	7.88	1.52	2.91	3.60	6.19	6.46	5.23	5.96	7.68	8.71	13.74	16.88	24.91	18.66
4.65	4.59	4.96	4.09	4.76	3.92	0.77	3.85	5.47	8.27	4.70	1.52	37.35	28. —	38.64	37.53	31.97	36.56	49.47	45.88	61.87	65.78	56.10	55.92
—	—	—	—	2.18	2.15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9.72	8.86	—	—	—	—	20.42	20.75
0.77	1.08	1.40	1.49	1.28	1.29	13.15	15.43	5.83	2.93	12.43	1.82	1.98	2.15	3.82	4.36	3.67	4.52	18.51	21.03	16.76	14.21	25.15	14.04
—	0.66	1.05	1.01	2.08	2.32	—	5.17	2.12	9.47	7.01	0.48	—	0.62	0.36	0.76	0.45	0.49	—	8.32	10.90	17.34	21.23	14.61
2.15	1.20	2.26	2.04	2.12	1.90	7.15	7. —	7.95	2.41	9.28	1.19	7.17	8.15	11.62	12.51	11.90	16.40	19.85	20.90	27.95	22.54	30.31	26.07
1.62	1.59	2.29	2.88	3.19	3.05	3.86	9.93	13.37	0.22	18.98	11.85	1.42	1.53	1.89	2.03	2.55	10.36	17.78	22.11	9.54	29.32	22.50	—
1.27	1.60	2.10	2.07	2.35	2.47	3.17	3.58	1.32	2.46	1.74	8.98	0.79	1.13	2.12	1.00	1.34	0.93	8.87	10.34	11.51	12.41	15.40	23.10
0.82	0.86	0.82	0.98	1.38	1.34	0.28	0.98	11.25	0.56	0.07	3.98	0.14	0.13	0.23	0.53	0.65	2.66	3.04	5.74	14.47	7.02	5.84	12.26
—	—	—	—	—	1.99	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0.79	—	—	—	—	—	3.44
2.86	3.43	4.63	4.79	5.14	5.20	0.43	0.01	0.31	0.13	0.28	—	60.40	60.71	66.15	66.22	62.93	58.83	68.62	69.34	77.72	77.55	74.60	71.99
—	0.44	2.30	2.06	2.71	2.03	3.48	3.01	1.30	5.35	16.75	4.90	—	—	—	—	1.05	1.04	5.89	5.59	6.53	9.43	24.22	10.66
2.23	1.29	1.88	2.26	2.07	1.92	10.21	9.39	0.03	4.05	0.36	3.02	1.14	1.34	6.45	7.44	4.97	5.52	20.35	19.65	13.75	18.20	15.46	15.53

Si nous comparons ce chiffre au chiffre correspondant de l'année 1906, une augmentation considérable (170 %) des dépenses pour secours est à constater, pendant que la somme des cotisations perçues par les fédérations dans la même période n'a augmenté que de 75 %.

Les indications données pour chacune des fédérations prouvent que les typographes et les ouvriers sur métaux ont dépensé les plus fortes sommes à ce but. Les ouvriers sur bois et les lithographes les suivent à une forte distance, pendant que les coiffeurs et les travailleurs des communes et de l'Etat paraissent placés dans les derniers rangs.

Quant aux coiffeurs, c'est le petit effectif de leur fédération, pour les travailleurs des communes et de l'Etat, c'est le manque d'une institution de secours quelconque qui explique le peu de dépenses pour secours aux membres de ces fédérations. Mais les maçons, les travailleurs de la pierre et les travailleurs du transport, eux aussi, n'ont pas dépensé de fortes sommes pour les secours ordinaires. Chez les uns, c'est le petit nombre d'adhérents, pour les autres le fait que les institutions de secours sont peu développées, à cause de la forte fluctuation parmi leurs membres, qui expliquent le phénomène signalé.

Pour les fédérations des ouvriers sur métaux et des ouvriers sur bois, le nombre considérable d'adhérents, pour les travailleurs des arts gra-

phiques, le développement remarquable de leurs caisses de secours fondées depuis de longues années, fournissent l'explication des sommes très élevées dépensées pour secours.

Quant au tableau c, il suffit de faire ressortir que, depuis l'année 1906, les dépenses des fédérations en cause ont augmenté de 70 % environ, soit un peu moins que les recettes.

À part cela, le tableau c montre d'une façon plus détaillée les mêmes phénomènes que nous présente le tableau b. Les mêmes observations comptent donc pour les uns comme pour les autres. Ici il faut tout spécialement tenir compte de l'influence des dépenses pour secours de grève, lock-out et mise à pied. Ces dépenses jouent un rôle important dans les fédérations, de l'industrie du bâtiment et dans celles de l'industrie du bois, des métaux et machines et enfin pour la fédération de l'industrie horlogère.

Dans le prochain numéro de la *Revue syndicale* nous publierons une comparaison sur les dépenses pour grèves et lock-outs. En même temps l'occasion nous sera fournie d'ajouter quelques observations concernant le tableau d qui montre la proportion des dépenses calculée par membre et par année depuis l'année 1906, spécialisée pour chacune des fédérations syndicales affiliées à notre Union.

